Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260518-2026_05_01-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN**
**SEANCE DU 18 MAI 2026**

**Date de convocation :** 11 mai 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Membres votants : 11

Le lundi dix-huit mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

**Etaient présents :** LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, OLLIVIER Emeric, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

**Etaient absents :** HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise ;

**Pouvoir :** HERVÉ Amaury donne pouvoir à BEGUEC Isabelle, THOMAS Françoise donne pouvoir à LE ROLLAND Yves ;

**Secrétaire de séance** : TILLY-LAUNAY Stéphane ;

**Autres personne présentes** : ARTUR Raymond, LE BAIL Brigitte, MONTORO Lynda, DUHAU-MARMON Soizic.

**N°2026-05-01 Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :
Vu l'article L21-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2026-03-05 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 ;
Et considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,
Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- décision du 24 mars 2026, achat 10 tables pliantes et 20 bancs pliants, pour un montant de 1 977.96€ TTC, entreprise Altrad collectivités.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 11 voix « pour » :***

Article 1 : **Valide** la décision présentée précédemment.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

*Certifié exécutoire*
*Compte tenu de la transmission*
*En Préfecture le 19/05/2026*
*De l'affichage le 19/05/2026*